



BUDGET 2021

St-André de Restigouche, le 15 décembre 2020

Pour l'année 2021, le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,0500\$ du 100\$ d'évaluation, même taux que l'année 2020.

Le tarif pour les matières recyclables par bac : 66.00\$

Le tarif pour la cueillette des ordures par bac résidence : 215.00\$ restaurant : 0.00\$

Le taux d'intérêt pour les comptes dus à la municipalité 15% pour l'année 2021.

Exemption d'intérêt pour les commerces pour 2021

DÉPENSES :

Administration générale :	138 454.\$
Sécurité publique :	31 057.\$
Transport :	174 368.\$
Hygiène du milieu :	28 252.\$
Urbanisme et promotion touristique :	75 037.\$
Centre communautaire, biblio, loisirs :	58 271.\$
Frais de financement :	1 800.\$
Remboursement en capital :	63 400.\$
Remboursement en intérêt :	14 732.\$

TOTAL DES DÉPENSES : 585 371\$

RECETTES :

Taxes :	156 419.\$
Terres publiques :	10 278.\$
Autres recettes de sources locales :	142 538.\$
Transferts :	170 182.\$
Éoliennes :	105 954.\$

TOTAL DES RECETTES : 585 371.\$

.